

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2026-2027 DES LICENCES ACCES-READAPTATION 2^{EME} ANNEE – LAR 2**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe des Licences
accès Réadaptation – LAR 2.

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 septembre 2026



**UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LAR 2 PSYCHOLOGIE

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2026



**UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Laetitia SILVERT - laetitia.silvert@uca.fr

Contact en scolarité : scola.pssse@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAR, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TD	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TP	Assiduité non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
NEANT		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : maude.gidel@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2- LAR 2 PSYCHOLOGIE : Compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3	18	X		
B	4, 5	6	X		
C	7	3	X		
D	8, 9, 10	18	X		
E	11	3	X		
F	13, 14	6	X		

Mineure santé LAR 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
2		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

LAR 2 PSYCHOLOGIE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficient s) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Psychologie sociale 3	6												
		EC 1 : Psychologie sociale 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
		UE 2 : Psychologie cognitive 3	6												
		EC 1 : Psychologie cognitive 3		0,7	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
		EC 2 : La psychologie cognitive : du laboratoire à la vie quotidienne		0,3											
					EvT	100%	1	E	40mn				1	E	40mn
		UE 3 : Méthodes 3	6												
		EC 1 : Méthodologie scientifique 3		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn
		EC 2 : Statistiques 3		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30				1	E	1h30
					EvC2	50%	1	E	1h30						
	B	UE 4 : Psychologie clinique 3	3												
		EC 1 : Psychologie clinique 3		1	EvT	100%	1	E	40mn				1	A	40mn
		UE5: Psychologie du développement 3	3												
	C	EC1: Psychologie du développement 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
		UE7: Langue vivante 2	3												
		EC 1 : Anglais 2													
				cf. MCCC du SCLV											
			27												

4	D	UE 8 : Psychologie sociale 4	6												
		EC 1 : Psychologie interculturelle		0,6	EvT	100%	1	E	30mn				1	E	30mn
		EC 2 : Psychologie sociale appliquée		0,4	EvT	100%	1	E	30mn				1	E	30mn
		UE 9 : Biologie du comportement	6												
		EC 1 : Neurosciences cognitives		1	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn
		UE 10 : Méthodes 4	6												
		EC 1 : Méthodologie scientifique 4		0,5	EvC1	45%	1	E	40mn				1	E	1h00
					EvC2	45%	1	E	40mn						
					EvC-Expé	10%	1	A	4h00						
		EC 2 : Statistiques 4		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30				1	E	1h30
				EvC2	50%	1	E	1h30							
	E	UE 11 : Psychologie clinique 4	3												
		EC 1 : Psychologie clinique 4		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
F	UE 13 : PPP1	3													
	EC 1 : Projet professionnel		1	EvT	100%	1	M					1	M		
	UE 14 : Langue vivante 3	3													
		EC 1 : Anglais 3		cf. MCCC du SCLV											
			27												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N2 S3 - UE4 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne via Moodle en seconde chance

N2 - Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : La validation du Module est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA, ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

N2 S4 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" sur EvC expés : participation expériences (4h) ou évaluation sur un article scientifique en anglais (examen sur table)

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027**

**Licence Sciences de l'Education et de la
Formation
LAR 2**

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2026



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Eric Collard

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LAR 2 Sciences de l'éducation	Eric Collard	Eric.Collard@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAR, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TD	
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales

Stages		
parcours	durée minimale	calendrier/période
LAR 2	2 semaines	janvier-février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022.

Référent stage pour la formation : stages.inspe@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S3					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.2)	306, 307	6	X		
B(2.2)	301, 302, 305, 308	12	X		
C(3.2)	303, 304	9	X		

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S4					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.2)	407, 409	6	X		
B'(2.2)	402, 404, 405, 406	12	X		
C'(3.2)	401, 403	9	X		

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S3+S4)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	306, 307, 407, 409	12	X		
BB'	301, 302, 305, 308, 402, 404, 405, 406	24	X		
CC'	303, 304, 401, 403	18	X		

Mineure santé LAR 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
2		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - LAR 2 MAJEURE SCIENCES DE L'EDUCATION

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	1.2	UE 306 : Educations	3												
					EvT		1	A					1	A	
		UE 307 : Apprentissages	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
	2.2	UE 301 : Formation de la personne et du citoyen	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 302 : Langue française	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 305 : Langage du corps	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 308 : Langages des systèmes naturels et techniques	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
	3.2	UE 303: Anglais	3												
					EvC	100%		E+O		1	E	1h	1	E	1h
		UE 304: Expériences	6												
					EvT		2	A					2	A	
							A	1h30					A	1h30	
			27												

4	1.2	UE 407: Histoire de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 409: Sociologie et philosophie de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	2.2	UE 404: Langages informatiques	3											
				EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 405: Langages artistiques	3											
				EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 406: Langages des représentations du monde et de l'activité humaine	3											
				EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 402: Langages mathématiques	3											
				EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
	3.2	UE 401: Anglais	3											
				EvC	100%		E+O		1	O	12min	1	O	12min
		UE 403: Expériences (avec stage de 2 semaines)	6											
				EvT		1	A					1	A	
			27											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 301 : dossier + test Moodle QCM

UE 304 nature de l'épreuve "Autre": test Moodle 1h30 et dossier numérique

UE 306 nature de l'épreuve "Autre" : dossier numérique

UE 307, UE 302, UE 305, UE 404 - nature des épreuves "Autre": Un devoir numérique Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou à Réponse Ouverte

UE 403 nature de l'épreuve "Autre": dossier numérique - ce dossier prend en compte le stage effectué

UE 308 : dossier + test Moodle QCM

UE 402 : dossier collectif + écrit

UE 405 : production AP + Musique

UE 406 : dossier individuel ou collectif + test Moodle QCM

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :

***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027**

**LAR 2 STAPS VICHY
Mention Activités Physiques Adaptées et Santé**

Conseil de Gestion : 06/07/2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Coordinateur Pédagogique : Gaël ENNEQUIN ; gaël.ennequin@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Mention APAS	Mélina BAILLY	mélina.bailly@uca.fr

Contact en scolarité : Charlotte.Marattrat@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAR, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Assiduité aux TP	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAR
Parcours adaptés	
Pas de parcours adaptés	
Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé (pratique sportive effective) à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, et peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note. Cette disposition est valable pour les deux sessions d'examen.	

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 APAS	50h	01/10 au 30/05

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référent stage pour APAS : Mélina Bailly

stages.staps@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - LAR 2 STAPS APAS					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements Scientifiques communs	31, 32, 41A, 41B	21		X	E
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques	44, 45	6		X	E
Bloc C: Enseignements spécifiques APAS	34, 42, 43	12		X	E
Bloc D: méthodologie de l'intervention et stage	35, 47	9		X	E
Bloc E: Enseignements transversaux	33, 36, 46, 48	12	X		

Mineure santé LAR 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
2		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 -LAR 2 STAPS APAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	E	UE 33 : Mineure Santé LAR 2 S3	3												
		EC1: Mineure santé LAR 2 S3													
	C	UE 34 : Enseignement spécifiques de mention	3												
		EC1: Pathologies chroniques		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du prof APAS		0,25	EvC	100%	2	TP/E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: Pathologies neurologiques		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	D	UE 35 : Méthodologie de d'intervention	6												
		EC1: Principes généraux de l'entraînement et programmation (ES, APAS)		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du projet d'animation 2		0,5	EvC	100%	2	TP + E		1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Evaluation de la condition physique (ES, APAS)		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
E	UE 36: Langue vivante	3													
	EC1: Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
			30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3												
		EC 2: Anatomie Fonctionnelle		1	Evc	100%	2	QCM		1	QCM	15'	1	QCM	15'
	C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques au parcours 4	6												
		EC1:Physiopathologie du vieillissement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Pathologies au cours de l'enfance		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Troubles de la santé mentale		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 43 : Enseignements complémentaires aux enseignements scientifiques	3												
		EC1: Prise en charge du sujet âgé par l'APAS		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: AP, santé mentale et inclusion		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques 1	3												
		EC1: Sport Adapté		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Handisport		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: AP Immersion et milieu thermal		0,33	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 45 : Enseignements techniques et technologiques 2	3												
		EC1: Activités de la forme et santé		0,5	EvC/EvT	50%	3	E/ TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Politiques de santé publique, hygiène de vie et AP		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	E	UE 46 : Mineure Santé LAR 2 S4	3												
		EC1: Mineure santé LAR 2 S4													

D	UE 47 : Stage	3											
	EC1: EC1: 1 Stage 50 heures minimum (1x50h ou 2 stages à concurrence de 50h dont un de 35h minimum)		1	EvT		1	M					1	M
	EC 2: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h	validation sur attestation de pratique											
E	UE 48 : Langue vivante	3											
	EC1: Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre : UE 41B2 QCM en ligne UE 34 EC2: présentation PPT

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre



UFR BIOLOGIE

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026-2027

LAR 2 Sciences de la Vie

Conseil de Gestion : 29/06/2026



**UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogiques de la mention : Corinne CALET N2 (corinne.lours@uca.fr) et Emmanuel VANROBAYS N3 (Emmanuel.vanrobays@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAR, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Fortement recommandée
Assiduité aux TD	Certains TD font l'objet de contrôle continu
Assiduité aux TP	L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de TP même lorsque des séances ne sont pas évaluées (L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées.)
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves pour les EvT portant sur les CM/TD. Aucun retard n'est toléré pour les examens de TP.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	"• Une note de 0 sera attribuée à une épreuve pour laquelle l'absence est injustifiée L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées. En cas d'absence justifiée: : • si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place (pour avoir deux notes d'EvC), • si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la/les note/s, soit de mettre en place une épreuve de substitution, afin d'avoir a minima deux notes. Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée."

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
sans objet		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Parcours LAR 2 BCP et NP, semestre 3 et 4				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A/A' (Majeure)	cf. tableaux	21 ects au S3 24 ects au S4	B/B' Mineure C/C' Transverse	
B/B' (Mineure réadaptation)	cf. tableaux	3 ects au S3 et 3 ects au S4	A/A' Majeure C/C' Transverse	
C/C' (Transverse)	cf. tableaux	6 ects au S3 et 3 ects au S4		A/A' Majeure B/B' Mineure

Modalités de validation de l'année - N2
Avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc ABA'B'

Mineure santé LAR 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
2		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - LAR 2 Biologie Cellulaire et Physiologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1: Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique	6		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	3	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	1	E	2h
		UE 2 : Microbiologie	3		EvC EvT	50	≥2 1	A+E E	45min 1h30				1	E	1h30
		UE 3 : Développement animal et végétal	6												
		EC 1 : Développement animal		0,5	EvC EvT	30	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
			EC2: Développement végétal		0,5	EC EvT	30	2 1	A E	- 1h30				1	E
		UE 4 : Le cycle cellulaire et ses régulations (MBP)	3		EvC EvT	40	2 1	E E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 5 : Outils pour biologistes	3		EvC	100	≥2	E+A	-	1	A	-	1	A ou E	E=1h00
	B	Mineure Réadaptation	3		Voir MCCC Mineure										
	C	UE 6 : PPP	3		EvC	100	2	A+O	10'				1	O	10'
		UE 7: Anglais	3				Voir Annexe MCCC LANSAD								
			24												

4	A'	UE 8: Cellule et énergie	6		EvC EvT	50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 9: Physiologie des communications animales et végétales	6		EvC EvT	40	≥3 1	A E	- 2h				1	E	2h
		UE 10 :Reproduction animale et végétale	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 11 : Statistiques 1	3		EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 12 : Neurobiologie cellulaire	3		EvC EvT	40	≥2 1	A E	1h30				1	E	1h30
		UE 13 : Biotechnologies végétales	3		EvC EvT	50	3 1	A E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		B' Mineure Réadaptation	3			Voir MCCC Mineure									
	C'	UE 14 : Anglais	3			Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).

UE 2: A=tests en ligne+CR TP

UE 3: A: CC en ligne ou en présentiel, TD obligatoire, TP non notés pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée

UE 4: CC : 40% (2 épreuves : CR TP + examen écrit), ABJ : oral

UE 5 : A = 1ère chance : Tests en ligne et CR écrits de TP - 2ème chance : Test en ligne ou Ecrit d'une Heure

UE 6:A= diaporama; les TD correspondant à des rendus d'information par les étudiants, l'absence à ceux-ci pourra être sanctionnée.

UE 7: A=oral et/ou compréhension orale

UE 8 : cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.

UE 9: A= CR TP et/ou CR TD et/ou questionnaire en ligne et/ou travail de groupe

UE 11: L'examen terminal concerne l'ensemble des enseignements de l'UE (CM et TD).

UE 12: Test en ligne+ CR TP

UE 13: A = l'équipe pédagogique se laisse la possibilité de faire des CC variés (CR TP ou poster ou oral ou analyse d'article,)

UE 14 : A = oral et/ou compréhension orale

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU N2 LAR 2 Nutrition Pharmacologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1: Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique	6		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	3	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	1	E	2h
		UE 2: Microbiologie	3		EvC EvT	50	≥2 1	A+E E	45 min 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 3 : Biologie cellulaire	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 1h				1	E	1h
		UE 4: Physiologie humaine 1	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	- 1h30				1	E	1h30
		UE 5: Pharmacologie générale	3		EvC EvT	50 50	3 1	A E	- 1h				1	E	1h
		UE 6: Alimentation et diététique	3		EvC EvT	50 50	2 1	E + O E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	Mineure Réadaptation	3			Voir MCCC Mineure									
	C	UE 7: PPP	3		EvC	100	2	A+O	10'	2	A+O	10'	1	O	10'
		UE 8 : Anglais NP	3				Voir Annexe MCCC LANSAD								
				24											

4	A'	UE 9: Cellule et énergie	6		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 10 : Immunologie appliquée à la santé	3		EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
		UE 11: Physiologie humaine 2	6		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E, TP E	30' 2h				1	E	2h
		UE 12: Systèmes sensoriels et moteurs	3		EvC EvT	35 65	≥ 2 1	E E	1h30				1	E ou O	1h30 ou 15'
		UE 13: Nutrition et Physiologie: approches intégrées	3		EvC EvT	50 50	2 1	E+O E	1h30				1	E	1h30
		UE 14: Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux	3		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	- E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B'	Mineure santé	6												
	C'	UE 15: Anglais	3					Voir Annexe MCCC LANSAD							
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).

UE2: A= tests en ligne+CR TP

UE 5: A= 3 épreuves en présentiel et/ou en ligne

UE 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14 : Conservation de la note d'EvC de session 1 en session de deuxième chance: EvC/EvT 50/50. La présence en TP et/ou TD est obligatoire.☒

UE 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14 : La présence en TP et/ou TD est obligatoire.☒

UE 7: A= diaporama

UE 8: A = oral et/ou compréhension orale

UE 9: cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.

UE 15: A = oral et/ou compréhension orale

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre